

PETIT EOLIEN—Attention aux faux espoirs



Plusieurs sociétés de vente de petites éoliennes démarchent les propriétaires de maison individuelle et les agriculteurs. Certaines n'hésitent pas à surestimer voire à «inventer» la rentabilité ou le retour sur investissement de l'éolienne. La méconnaissance des principes de base de l'éolien par la plupart des administrés facilite malheureusement leur tâche.

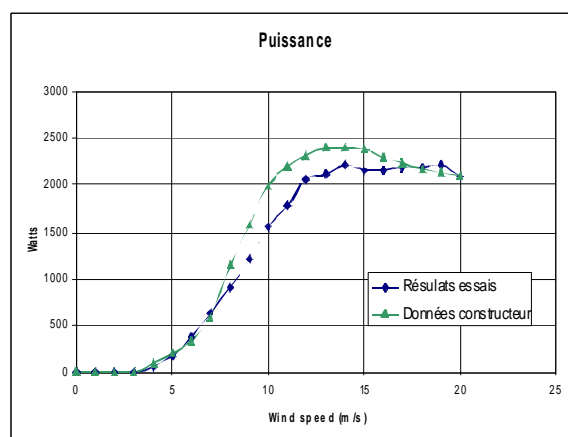
Si le petit éolien s'avère très intéressant dans de nombreux cas, tous les projets devraient cependant et obligatoirement, faire l'objet d'études, au préalable :

- qualité du gisement éolien du site probable (étude des données Météo France et études in situ de plusieurs mois, paramètres physiques du site (arbres, bâtiments,...))
- recherche de l'éolienne la plus adaptée au site.

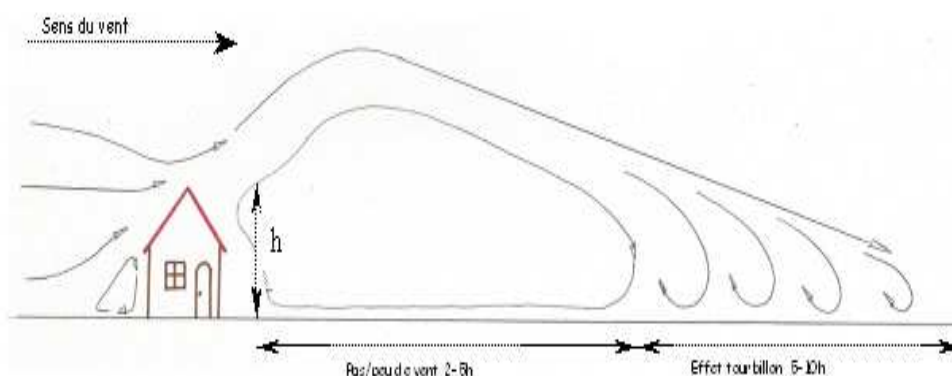
Le graphe montre, pour une éolienne testée, la différence entre «l'estimation» et le résultat in situ. L'écart peut atteindre 30% voire d'avantage.

Il est souligné que des fabricants français conscients de cette réalité se sont regroupés au sein de Sypeo et de l'Afpe pour lutter contre les abus.

<http://www.afpe.org/>
<http://www.sypeo.fr/>



Egalement, il est nécessaire de mettre en garde les propriétaires dès lors que leur habitation est située en zone urbaine. En effet l'impact d'un brise vent imperméable que constituent les bâtiments et habitations environnants peut s'étendre sur une distance de 10 à 15 fois sa hauteur (h) et 2 fois sa hauteur en altitude. La qualité du gisement éolien est alors très détériorée.



Or, des entreprises s'affranchissent de ces études ou n'hésitent pas à modifier ou à "traduire" les données fournies par Météo France et les fabricants.

Ces entreprises profitent de l'absence de permis de construire pour des installations de hauteur inférieure à 12m (mat + nacelle (pales non comprises). Ce qui rend le recensement difficile.

Néanmoins la circulation des informations permettra à terme de lutter contre ces abus.